



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-49619>

Département(s) de publication : **13, 04, 05, 84**

Annonce n° **24-49619**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Université d'aix marseille

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : FOURNITURE DE PAPIER D'IMPRESSION POUR AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (AMU) : LOT 1 - Papiers courants, LOT 3 - Papiers Fort grammage » et LOT 5- Papiers de qualité « premium » (pour ouvrages)

Description : La consultation a pour objet la fourniture de papier d'impression pour Aix Marseille Université (AMU), en trois lots. Les lots 2, 4, et 6 ont déjà été attribués. La consultation comprend les lots suivants : - Lot 1 : Papiers courants -Lot 3 : Papiers Fort grammage -Lot 5 : Papiers de qualité « premium » (pour ouvrages) Chaque lot constitue un marché. Un opérateur économique peut être désigné attributaire d'un, de plusieurs ou de l'ensemble des lots. Sauf spécification particulière, le marché est désigné indifféremment dans les documents de la consultation « marché » quel que soit le lot concerné. Sauf spécification particulière, l'ensemble des dispositions mentionnées dans les documents de la consultation s'appliquent à l'ensemble des lots. Pour l'ensemble des lots, la consultation a été passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions mentionnées au 1^o de l'article R. 2124-2 du Code de la Commande Publique et des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (pour l'ensemble des LOTS) en application des dispositions des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique (il s'agit de la nouvelle dénomination du « marché à bon de commande conclu avec un opérateur économique »). Les prestations de livraison de papiers d'impression s'exécutent sur les sites indiqués à l'annexe 1 du CCTP. La description des prestations est décrite dans le CCTP.

Identifiant de la procédure : 4c7b1eca-a26c-4ac6-99f8-206694ed8d2c

Identifiant interne : AMU17-2024

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30197630 Papier d'impression

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30197642 Papier pour photocopie et papier pour xéographie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30197600 Papier et carton traités

2.1.3 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 1,040,000 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,080,000 EUR

2.1.4 **Informations générales**

Informations complémentaires : La consultation comportant plusieurs lots, les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots. L'opérateur économique devra faire une offre pour chaque lot auquel il souhaite se présenter. Les offres seront examinées lot par lot. Communication des documents du marché: Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse internet du profil d'acheteur mentionnée dans le présent avis de publicité. Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé sur le profil acheteur (PLACE) anonymement ou après identification. Il est précisé que les sociétés qui téléchargent anonymement le dossier de consultation ou indiquent une adresse courriel erronée ne pourront être informées des éventuels éléments complémentaires au cours de la procédure (communication des réponses de l'administration suite aux questions, report de délai, questions diverses, ...). De la même manière, la société qui s'identifie sur PLACE lors du dépôt de son offre doit donner une adresse courriel valide et permettant de façon certaine les échanges électroniques en fin de procédure avec l'administration (demande de précision sur l'offre, rejets, demande à la société attributaire, ...). En cas de difficultés, il est possible de contacter le support « clients » grâce au lien « Assistance » de l'onglet « Aide » de la plateforme (pour cela la société devra préalablement créer un ticket sur PLACE) ou bien au numéro qui vous sera communiqué après établissement du ticket sur PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAide> De plus, afin d'être informé des échanges, le candidat doit vérifier que l'adresse des échanges avec le profil d'acheteur, « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr », est accessible ou mise sur la liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans l'entreprise et s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme/profil acheteur ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de sa messagerie électronique. Le courriel du référent concernant ce marché est : arkia.belhadi@univ-amu.fr - Information concernant la communication des informations complémentaires: Les candidats peuvent poser des questions administratives ou techniques relatives au DCE concernant le présent marché. En cas de questions, celles-ci seront posées OBLIGATOIREMENT sur la plate-forme des achats de l'état - place à l'adresse du profil d'acheteur. Pour plus d'information se reporter à l'article 3 du Règlement de la Consultation (RC). - Information concernant l'envoi des offres/Demandes de participations : ==> Le candidat remet sa proposition OBLIGATOIREMENT par voie électronique, conformément aux indications de l'article 9.1 du RC sauf pour les échantillons mentionnés à l'article 9.1.3 du RC, ceux-ci devront être remis* l'adresse suivante : Université d'Aix-Marseille (AMU), Pôle Systèmes d'Impression (PSI), - Imprimerie - Bâtiment POUILLON, à l'attention de Mme Patricia MELNICZUK 3

avenue Robert Schuman, 13100 Aix-en-Provence * La date limite de remise des échantillons correspond à la date limite de remise des plis de la consultation. - A titre d'information, la notification du marché est prévue mi-juillet 2024 (information non contractuelle). Pour plus de détails se reporter à l'article 2 du RC. - la société doit produire un dossier complet comprenant les pièces relatives à la candidature et les pièces relatives à l'offre, conformément à l'article 8 du RC .

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : LOT 5 -Papiers de qualité « premium » (pour ouvrages)

Description : La consultation a pour objet la fourniture de papier d'impression pour Aix Marseille Université (AMU) concernant les Papiers de qualité « premium » (pour ouvrages). Pour information, les lots 2, 4, et 6 ont déjà été attribués. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions mentionnées au 1^o de l'article R. 2124-2 du Code de la Commande Publique et des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande en application des dispositions des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique (il s'agit de la nouvelle dénomination du « marché à bon de commande conclu avec un opérateur économique »). L'accord cadre ne comporte pas de seuil minimum mais comporte un seuil maximum de 40 000 euros HT sur la durée ferme du marché (soit 1 an ainsi qu'un seuil maximum de 40 000 euros HT pour chaque période reconduite). Les prestations de livraison de papiers d'impression s'exécutent sur les sites indiqués à l'annexe 1 du CCTP. La description des prestations est décrite dans le CCTP.

Identifiant interne : LOT 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30197630 Papier d'impression

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30197642 Papier pour photocopie et papier pour xéographie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30197600 Papier et carton traités

Options :

Description des options : -Conformément l'article R2122-4 du Code de la Commande Publique, des marchés de fournitures complémentaires pourront être passés auprès du titulaire initial du marché (lot) concerné si les conditions fixées à l'article susvisé sont réunies -ce marché peut faire l'objet de reconduction(s) comme indiqué ci-dessous : Le marché prend effet à la date de réception de sa notification par le titulaire pour une période initiale de 12 mois fermes. Il pourra ensuite être reconduit par période de 12 mois par tacite reconduction de l'université. La dernière période du marché prendra fin le 29/10/2027.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 80,000 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : C'est un marché qui est relancé régulièrement à la fin du marché précédent car c'est un besoin constant de l'administration.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : La "valeur estimée" HORS TVA tient compte de l'estimation sur la durée totale maximale du marché (périodes de reconductions comprises). Il en va de même pour la "Valeur maximale de l'accord-cadre" qui tient compte de la valeur maximale sur la durée totale maximale du marché (périodes de reconductions comprises). Pour rappel : - La valeur estimée annuelle est à 20 000 euros HT - Le seuil maximal annuel est à : 40 000 euros HT - Et la dernière période du marché se termine le 29/10/2027. - Les prestations s'exécutent sur les sites d'Aix-Marseille Université, à Aix-en-Provence et Marseille.

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Se reporter aux dispositions de l'article 8.1 du règlement de consultation

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Se reporter aux dispositions de l'article 8.1 du règlement de consultation

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 : Valeur technique de l'offre (sur 50 points) Ce critère contient 2 sous-critères. Pour plus amples informations: cf. article 10 du RC.

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 2 : Prix des prestations (sur 50 points) Pour plus amples informations: cf. article 10 du RC.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2414499&orgAcronyme=f2h>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2414499&orgAcronyme=f2h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 06/05/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 3 MONTH

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : - En cas de choix du groupement conjoint, il sera demandé à l'attribution au groupement retenu à ce que le mandataire soit solidaire. Le mandataire du groupement conjoint est ainsi solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Conformément à l'ordonnance no 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, les recours juridictionnels propres aux contrats administratifs sont : -le référé précontractuel (CJA, art. L. 551-1 et suivant) ; -le référé contractuel (CJA, art. L. 551-13 et suivant.) ; -le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence " Tarn-et-Garonne " qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriée (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994). Tout intéressé peut prendre connaissance du contrat * en le consultant sur place à l'Université, pour cela il sera nécessaire de prendre rendez-vous par courriel auprès du référent identifié à la section 8.1 "ORG-0001". * Le droit d'accès aux informations/documents doit s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale conformément à l'article L. 311-

6 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA). Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca, 13002, Marseille, F, Téléphone : +33 491134813, Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université d'aix marseille

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Université d'aix marseille

Organisation qui traite les offres : Université d'aix marseille

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : LOT 1 - Papiers courants

Description : La consultation a pour objet la fourniture de papier d'impression pour Aix Marseille Université (AMU) concernant les Papiers Courants. Pour information, les lots 2, 4, et 6 ont déjà été attribués. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions mentionnées au 1^o de l'article R. 2124-2 du Code de la Commande Publique et des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande en application des dispositions des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique (il s'agit de la nouvelle dénomination du « marché à bon de commande conclu avec un opérateur économique »). L'accord cadre ne comporte pas de seuil minimum mais comporte un seuil maximum de 440 000 euros HT sur la durée ferme du marché (soit 1 an ainsi qu'un seuil maximum de 440 000 euros HT pour chaque période reconduite). Les prestations de livraison de papiers d'impression s'exécutent sur les sites indiqués à l'annexe 1 du CCTP. La description des prestations est décrite dans le CCTP.

Identifiant interne : LOT 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30197630 Papier d'impression

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30197642 Papier pour photocopie et papier pour xéographie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30197600 Papier et carton traités

Options :

Description des options : -Conformément l'article R2122-4 du Code de la Commande Publique, des marchés de fournitures complémentaires pourront être passés auprès du titulaire initial du marché (lot) concerné si les conditions fixées à l'article susvisé sont réunies -ce marché peut faire l'objet de reconduction(s) comme indiqué ci-dessous : Le marché prend effet à la date de réception de sa notification par le titulaire pour une période initiale de 12 mois fermes. Il pourra ensuite être reconduit par période de 12 mois par tacite reconduction de l'université. La dernière période du marché prendra fin le 29/10/2027.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 880,000 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,760,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : C'est un marché qui est relancé régulièrement à la fin du marché précédent car c'est un besoin constant de l'administration.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : La "valeur estimée" HORS TVA tient compte de l'estimation sur la durée totale maximale du marché (périodes de reconductions comprises). Il en va de même pour la "Valeur maximale de l'accord-cadre" qui tient compte de la valeur maximale sur la durée totale maximale du marché (périodes de reconductions comprises). Pour rappel : - La valeur estimée annuelle est à 220 000 euros HT - Le seuil maximal annuel est à : 440 000 euros HT - Et la dernière période du marché se termine le 29/10/2027. - Les prestations s'exécutent sur les sites d'Aix-Marseille Université, majoritairement à Aix-en-Provence et Marseille, mais également dans d'autres villes de la région Sud : Gap, La Ciotat, Salon-de-Provence, Arles, Avignon, Aubagne et Digne-les-Bains.

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Se reporter aux dispositions de l'article 8.1 du règlement de consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Se reporter aux dispositions de l'article 8.1 du règlement de consultation

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 : Valeur technique de l'offre (sur 50 points) Ce critère contient 2 sous-critères. Pour plus amples informations: cf. article 10 du RC.

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 2 : Prix des prestations (sur 50 points) Pour plus amples informations: cf. article 10 du RC.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2414499&orgAcronyme=f2h>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2414499&orgAcronyme=f2h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 06/05/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 3 MONTH

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : - En cas de choix du groupement conjoint, il sera demandé à l'attribution au groupement retenu à ce que le mandataire soit solidaire. Le mandataire du groupement conjoint est ainsi solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Conformément à l'ordonnance no 2009-515 du 7 mai 2009

relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, les recours juridictionnels propres aux contrats administratifs sont : -le référent précontractuel (CJA, art. L. 551-1 et suivant) ; -le référent contractuel (CJA, art. L. 551-13 et suivant.) ; -le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence " Tarn-et-Garonne " qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriée (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994). Tout intéressé peut prendre connaissance du contrat * en le consultant sur place à l'Université, pour cela il sera nécessaire de prendre rendez-vous par courriel auprès du référent identifié à la section 8.1 "ORG-0001". * Le droit d'accès aux informations/documents doit s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale conformément à l'article L. 311-6 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA). Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca, 13002, Marseille, F, Téléphone : +33 491134813, Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université d'aix marseille

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Université d'aix marseille

Organisation qui traite les offres : Université d'aix marseille

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : LOT 3 - Papiers fort grammage

Description : La consultation a pour objet la fourniture de papier d'impression pour Aix Marseille Université (AMU) concernant les Papiers Fort grammage. Pour information, les lots 2, 4, et 6 ont déjà été attribués. Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions mentionnées au 1^o de l'article R. 2124-2 du Code de la Commande Publique et des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande en application des dispositions des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique (il s'agit de la nouvelle dénomination du « marché à bon de commande conclu avec un opérateur économique »). L'accord cadre ne comporte pas de seuil minimum mais comporte un seuil maximum de 40 000 euros HT sur la durée ferme du marché (soit 1 an ainsi qu'un seuil maximum de 40 000 euros HT pour chaque période reconduite). Les prestations de livraison de papiers d'impression s'exécutent sur les sites indiqués à l'annexe 1 du CCTP. La description des prestations est décrite dans le CCTP.

Identifiant interne : LOT 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30197630 Papier d'impression

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30197642 Papier pour photocopie et papier pour xéographie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30197600 Papier et carton traités

Options :

Description des options : -Conformément l'article R2122-4 du Code de la Commande Publique, des marchés de fournitures complémentaires pourront être passés auprès du titulaire initial du marché (lot) concerné si les conditions fixées à l'article susvisé sont réunies -ce marché peut faire l'objet de reconduction(s) comme indiqué ci-dessous : Le marché prend effet à la date de réception de sa notification par le titulaire pour une période initiale de 12 mois fermes. Il pourra ensuite être reconduit par période de 12 mois par tacite reconduction de l'université. La dernière période du marché prendra fin le 29/10/2027.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 80,000 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : C'est un marché qui est relancé régulièrement à la fin du marché précédent car c'est un besoin constant de l'administration.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : La "valeur estimée" HORS TVA tient compte de l'estimation sur la durée totale maximale du marché (périodes de reconductions comprises). Il en va de même pour la "Valeur maximale de l'accord-cadre" qui tient compte de la valeur maximale sur la durée totale maximale du marché (périodes de reconductions comprises). Pour rappel : - La valeur estimée annuelle est à 20 000 euros HT - Le seuil maximal annuel est à : 40 000 euros HT - Et la dernière période du marché se termine le 29/10/2027. - Les prestations s'exécutent sur les sites d'Aix-Marseille Université, à Aix-en-Provence et Marseille.

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Se reporter aux dispositions de l'article 8.1 du règlement de consultation

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Se reporter aux dispositions de l'article 8.1 du règlement de consultation

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 2 : Prix des prestations (sur 50 points) Pour plus amples informations: cf. article 10 du RC.

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1 : Valeur technique de l'offre (sur 50 points) Ce critère contient 2 sous-critères. Pour plus amples informations: cf. article 10 du RC.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2414499&orgAcronyme=f2h>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2414499&orgAcronyme=f2h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 06/05/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 3 MONTH

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : - En cas de choix du groupement conjoint, il sera demandé à l'attribution au groupement retenu à ce que le mandataire soit solidaire. Le mandataire du groupement conjoint est ainsi solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Conformément à l'ordonnance no 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, les recours juridictionnels propres aux contrats administratifs sont : -le référent précontractuel (CJA, art. L. 551-1 et suivant) ; -le référent contractuel (CJA, art. L. 551-13 et suivant.) ; -le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence " Tarn-et-Garonne " qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriée (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994). Tout intéressé peut prendre connaissance du contrat * en le consultant sur place à l'Université, pour cela il sera nécessaire de prendre rendez-vous par courriel auprès du référent identifié à la section 8.1 "ORG-0001". * Le droit d'accès aux informations/documents doit s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale conformément à l'article L. 311-6 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA). Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca, 13002, Marseille, F, Téléphone : +33 491134813, Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université d'aix marseille

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Université d'aix marseille

Organisation qui traite les offres : Université d'aix marseille

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue Jean François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 0491134813

Télécopieur : 0491811387

Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Numéro d'enregistrement : 17130000700019

Adresse postale : Comité Consultatif Inter Régional de Règlement Amiable Secrétariat général pour les affaires régionales Place Félix-Baret CS 80001

Ville : Marseille cedex 06

Code postal : 13282

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Secrétariat du comité : Catherine PIETRI

Adresse électronique : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Téléphone : 0484354554

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Université d'aix marseille

Numéro d'enregistrement : 13001533200013

Adresse postale : 58 boulevard Charles Livon

Ville : Marseille cedex 7

Code postal : 13284

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Direction de la Commande Publique - Pôle des Marchés Publics

Adresse électronique : arkia.belhadi@univ-amu.fr

Téléphone : 0413944497

Télécopieur : 0491313136

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2414499&orgAcronyme=f2h>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : a23328e6-81f7-4242-af52-8686f068d2d9-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Description : Conformément à l'article 3 du règlement de la consultation, sur la « modification au dossier de consultation », il a été procédé à une modification du Règlement de la Consultation à l'article 8.2 où la mention concernant les fiches techniques à fournir pour les références de substitution a été supprimée (par ailleurs, pour chaque lot, les fiches techniques de l'ensemble des références listées au BPU et au CCTP sont à fournir par les candidats). Dans le RC, la date de remise des plis ainsi que l'article 2.3 ont en conséquence été modifiés, de même que l'article 3.2 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) en couleur rouge surlignée en bleu. Récapitulatif des documents modifiés du dossier de consultation -RC (page 1 : date limite de réception des plis, article 2.3 sur la date de démarrage des prestations et article 8.2 sur les pièces à fournir relatives à l'offre), - Et CCAP (article 3.2 sur la date prévisionnelle de notification).

10.1 Modification

Identifiant de la section : LOT-0001

Description des modifications : Modification de la date limite de réception des offres : AU LIEU du : 29/04/2024 à 16:00 LIRE : 06/05/2024 à 12:00 Pour info, le LOT-0001 correspond au LOT 1 - Papiers courants

10.1 Modification

Identifiant de la section : LOT-0002

Description des modifications : Modification de la date limite de réception des offres : AU LIEU du : 29/04/2024 à 16:00 LIRE : 06/05/2024 à 12:00 Pour info, le LOT-0002 correspond au LOT 3 - Papiers fort grammage

10.1 Modification

Identifiant de la section : LOT-0003

Description des modifications : Modification de la date limite de réception des offres : AU LIEU du : 29/04/2024 à 16:00 LIRE : 06/05/2024 à 12:00 Pour info, le LOT-0003 correspond au LOT 5 - Papiers de qualité « premium » (pour ouvrages)

10.1 Modification

Identifiant de la section : PROCEDURE

Description des modifications : Modification de la date de notification du marché (information non contractuelle) AU LIEU de juin 2024, LIRE : mi-juillet 2024

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : b9ea5539-ab09-46c3-a1c8-7ff9347c0217 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 25/04/2024 à 16:02

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/04/2024